



Syndicat d'Electrification et des Eaux du Sud Est des Ardennes

2 Hameau de Landèves - 08400 BALLAY

Tel : 03 24 71 61 91 – Fax : 03 24 71 97 00

Email : sse.ballay@syndicats-ballay.fr <http://www.ballay-syndicat.com>

RAPPORT D'ACTIVITE ANNEE 2011

(DEFINITIF AU 31/12/2011)

SOMMAIRE

<p>LES ADHERENTS.....3</p> <p>LES COMPETENCES.....4</p> <p> ELECTRIFICATION RURALE.....4</p> <p> ECLAIRAGE PUBLIC.....4</p> <p> EAU POTABLE.....4</p> <p> ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - S.P.A.N.C.....5</p> <p>L'ORGANISATION.....6</p> <p> LES ELUS.....6</p> <p> LES SERVICES.....7</p> <p>SERVICE ADMINISTRATION GENERALE.....8</p> <p> INVESTISSEMENTS REALISES EN 2011 :.....8</p> <p> FONCTIONNEMENT EN 2011 :.....8</p> <p>SERVICE ELECTRIFICATION RURALE.....8</p> <p> RAPPEL SUR LA PROGRAMMATION TRAVAUX DE DISSIMULATION (ESTHETIQUES).....10</p> <p> RAPPEL DES DELAIS ET MODALITES DE REALISATION DES TRAVAUX.....10</p> <p>ECLAIRAGE PUBLIC.....11</p> <p> OPERATIONS 2011.....11</p> <p> EN TRAVAUX PONCTUELS (LIES A LA MAINTENANCE) REALISES PAR LE SEICE:....12</p> <p> CONCLUSION.....12</p> <p>SERVICE EAU POTABLE.....13</p> <p> EVOLUTION DU PERSONNEL EN 2011 :.....13</p> <p> INVESTISSEMENTS REALISES EN 2011 :.....13</p> <p> MAINTENANCE ET TRAVAUX LIES A L'EXPLOITATION.....13</p> <p> ACTIVITE DU SERVICE :.....13</p> <p> RESULTAT 2011 :.....15</p> <p> OPERATIONS EN MANDAT EN COURS :.....15</p> <p> LES RECHERCHES DE FUITES : TOUJOURS BEAUCOUP D'INTERVENTIONS :.....15</p> <p> LA TELEGESTION : UN OUTIL QUI AMELIORE LA QUALITE DE LA MAINTENANCE.....16</p>	<p>GESTION DES PLANS ET BASE DE DONNEES.....16</p> <p>SUIVI DE LA QUALITE DE L'EAU.....16</p> <p>TERRASSEMENTS :.....16</p> <p>GROUPE ELECTROGENES :.....16</p> <p>EVOLUTION PROSPECTIVE POUR 2012 :.....17</p> <p>POUR 2012, IL EST IMPORTANT DE PROGRAMMER LES CHANTIERS :.....17</p> <p>LE RENOUVELLEMENT DES COMPTEURS :.17</p> <p>LE S.P.A.N.C.....18</p> <p>(Service Public d'Assainissement Non Collectif).....18</p> <p> Le PERSONNEL EN 2011 :.....18</p> <p> EVOLUTION REGLEMENTAIRE :.....18</p> <p> MISSIONS DU SERVICE :.....19</p> <p> TERRITOIRE D'INTERVENTION :.....19</p> <p> ACTIVITES DU SERVICE :.....19</p> <p> LA REHABILITATION DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :.....21</p> <p> LA PROCEDURE D'INSTRUCTION DES DEMANDES D'URBANISME.....22</p> <p> UNE INFORMATION INDISPENSABLE :.....23</p> <p> AGREMENT DES VIDANGEURS :.....23</p> <p>LE S.A.T.A.Z - Service fermé le 31/12/2009.....23</p> <p>(Service d'Assistance Technique et Administrative pour les études de Zonage d'assainissement).....23</p> <p> LES MISSIONS :.....23</p> <p> LES ACTIVITES DU SERVICE :.....23</p> <p> BILAN DES ACTIVITES DU SERVICE :.....23</p> <p>ANNEXE 1.....24</p>
--	---

LES ADHERENTS

Le Syndicat d'électrification et des eaux du Sud Est des Ardennes (S.S.E) est un Syndicat Mixte fermé, regroupant :

- **167 communes** (dont 2 uniquement pour l'A.E.P. (Adduction d'Eau potable) et 59 uniquement pour la compétence assainissement non collectif)
- **et 15 E.P.C.I.** (13 Syndicats Intercommunaux d'Adduction d'Eau Potable - S.I.A.E.P. -, un syndicat d'assainissement et une communauté de communes en représentation-substitution pour 20 de ses communes membres dans le cadre de la compétence assainissement)

Pas d'évolution en 2011

Evolution à prévoir en 2012 : nouvelle commune adhérente ; MAISONCELLES ET VILLERS (pour la compétence SPANC)

Voir le détail des adhérents et des compétences transférées en annexe 1



LES COMPETENCES

ELECTRIFICATION RURALE

➤ Compétence Distribution d'Energie Electrique et pouvoir concédant.

Compétence transférée à la Fédération Départementale d'Energies des Ardennes. (F.D.E.A.) depuis le 15 avril 2011



ECLAIRAGE PUBLIC



➤ Travaux neufs d'Eclairage (Investissement)

Le Syndicat assure pour le compte des communes (en tant que mandataire ou maître d'ouvrage délégué) la réalisation des travaux d'éclairage public. (Evolution à prévoir à l'horizon 2014)

➤ Maintenance et Entretien des réseaux Eclairage Public

L'entretien et la maintenance des réseaux d'éclairage public sont délégués au S.E.I.C.E. dont le Syndicat du Sud-Est est adhérent avec trois autres syndicats intercommunaux d'électrification et quatre communes urbaines (de plus de 2 000 habitants).

EAU POTABLE

➤ Maintenance et dépannage

Moyennant une participation annuelle forfaitaire suivant le type d'installation et le nombre de branchements, le Syndicat assure la maintenance, l'entretien et le dépannage des réseaux d'eau potable

➤ Relevé des compteurs avec ou sans établissement des factures

➤ Remplacement des compteurs

➤ Ouvrages d'exploitation et de desserte des abonnés

Le Syndicat peut réaliser les travaux d'amélioration des ouvrages d'exploitation et de desserte des abonnés dans le périmètre d'urbanisation.

➤ Gestion des plans

➤ Production et distribution d'eau potable



ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - S.P.A.N.C.



- Contrôle des installations neuves d'assainissement non collectif.
- Diagnostic et Contrôle périodique de fonctionnement des installations.
- Réhabilitation des installations d'assainissement non collectif existantes.



- Entretien des installations d'assainissement non collectif.

L'ORGANISATION

LES ELUS

Le comité syndical est composé de 167 délégués désignés par les conseils municipaux représentant les communes et de 57 délégués représentant les E.P.C.I. en fonction de leur population regroupée.

Le comité syndical délègue une partie de ses attributions au Président et au Bureau constitué :

- du Président
- de deux Vice-Présidents
- de 7 membres représentant les communes
- de 4 membres représentant les S.I.A.E.P

Président	Bernard BESTEL	Délégué de VRIZY
1 ^{er} Vice Président	Jean Pol RICHELET	Délégué de GRIVY LOISY
2 ^{ème} Vice Président	Alain HURPET	Maire de REMILLY AILLICOURT
Membre	Bernard AUBRY	Maire de CHUFFILLY
Membre	Joël CARRE	Maire d' HARRICOURT
Membre	Gérard CUNISSE	Délégué d'OLIZY - PRIMAT
Membre	André GROSSELIN	Délégué de BOULT AUX BOIS
Membre	Christian BELLOY	Maire de SAINT LOUP TERRIER
Membre	Brice GABREAUX	Délégué de MONTHOIS
Membre	François PREVOTEAUX	Délégué des AYVELLES
Membre	Vincent FLEURY	Président du SIAEP de L'Avègre et Jailly
Membre	Pierre GUERY	Président du SIAEP des Grands Aulnois
Membre	Ghislain LEMOINE	Président du SIAEP du Sud Ouest Vouzinois
Membre	Jean Michel THIRY	Président du SIAEP de Guincourt - Tourteron

LES SERVICES

Une structure administrative	
Commune aux deux syndicats depuis 2009 : le SSE et le SEICE depuis la disparition du SICROM au 01/01/2009 (Prise de compétence « Déchets Ménagers » par la 2C2A à cette même date)	
Directeur	Claude MAES
Attaché territorial	Non pourvu depuis 01/2009
Rédacteur	Marie-Claire MATER
Adjoint administratif territorial 2ème classe	Laëtitia MEHAULT
Adjoint technique territorial 2ème classe	Géraldine LOIZON

Une structure technique	
Service EAU POTABLE	
Ingénieur Territorial - Responsable de Service	Sophie BRAQUET
Adjoint technique territorial principal 2ème classe	Régis ALBIERO
Adjoint technique territorial 2ème classe	Bruno BENEDETTI
Adjoint Technique de 1ère classe	Franck BAILLEUX
Adjoint technique territorial principal 2ème classe	Cyrille CZERKAWSKI
Adjoint technique territorial 2ème classe	Julien LEBARS
Adjoint technique territorial 1ère classe (Contractuel)	Thierry LESOILLE
Agent de maîtrise principal	Bruno MORLET
Service S.P.A.N.C. et S.A.T.A.Z	
Responsable du Service	Frédéric COURVOISIER-CLEMENT
Technicien Supérieur territorial	Ombeline DELANDHUY
Technicien Supérieur territorial	Romain AYER
Adjoint Administratif territorial 2ème classe	Emilie MORLET
<i>Contrôleurs de bon fonctionnement</i>	
Adjoint technique territorial 2ème classe	Bernard LAGASSE
Adjoint technique territorial 2ème classe	Thierry RAUCOURT

SERVICE ADMINISTRATION GENERALE

INVESTISSEMENTS REALISES EN 2011 :

Investissements réalisés en 2011 :

- Evolution logiciel comptabilité
- Un poste informatiques et logiciels associés

FONCTIONNEMENT EN 2011 :

Le poste d'attaché territorial, conservé vacant pour pallier au remplacement du Directeur n'est toujours pas pourvu à ce jour.

Difficultés de recrutement pour un syndicat sur notre territoire (Manque d'attractivité du territoire, craintes liées à la réforme territoriale et statuts de la FPT).



SERVICE ELECTRIFICATION RURALE

Evolution majeure en 2011 : transfert de la maîtrise d'ouvrage des travaux d'électrification rurale et des activités annexes à l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité sur notre territoire, la F.D.E.A . (Fédération Départementale d'Energies des Ardennes) depuis le 15 avril 2011.

Les marchés de travaux en cours ont été, pour leur partie Electrification Rurale, transférés par voie d'avenant à la F.D.E.A.

Ne seront donc évoqués dans le présent rapport d'activité que les opérations réalisées, en cours de réalisation ou prête à être engagées sur notre territoire.

A noter que toutes nos opérations engagées au titre des programmes de financement (FACE AB, FACE C, FACE S, CONSEIL GENERAL et SYNDICAT) sont soldées y compris pour l'exercice 2010.

Ces travaux correspondent à :

COMMUNE	DESCRIPTION OUVRAGES	Total TTC opération	Montant restant à charge de l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité
TRAVAUX REALISES, TERMINES OU EN PHASE FINALE EN 2011 PAYES DIRECTEMENT PAR LE SSE AVANT LE 15/04/2001			
ECORDAL	Adaptation à la charge poste TELLIERES	739.12 €	617.99 €
ECORDAL	Renforcement BTA issue du poste TELLIERES	18 742.65 €	15 908.11 €
GRIVY LOISY	Renforcement -dissimulation Place de L'Eglise - fourreaux tranchées communes	3 234.61 €	3 234.61 €
	SOUS TOTAL :	22 716.38 €	19 760.71 €
TRAVAUX REALISES, TERMINES OU EN PHASE FINALE EN 2011			
BUZANCY	Renforcement BTS Ruelle du Château	8 964.06 €	1 668.39 €
SAVIGNY AISNE	SUR Création H61 "Les Prés" (Zone Inondable) - PARTIEL Solde sur FDEA 2010	5 702.03 €	1 061.26 €

Rapport d'activité 2011

COMMUNE	DESCRIPTION OUVRAGES	Total TTC opération	Montant restant à charge de l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité
SAINT MOREL	Dissimulation devant l'église	18 566.18 €	1 159.19 €
SAINT LOUP TERRIER	Dissimulation rue du bois de Saint Loup	18 169.75 €	2 109.88 €
SAINT LOUP TERRIER	Travaux complémentaires Dissimulation rue du Bois de Saint Loup	9 789.41 €	1 105.82 €
SUGNY	Extension BTS Mr GOBERT Julien	5 210.85 €	2 116.62 €
BRIEULLES SUR BAR	Desserte TJ SCI tarterelle - Création poste Petit Pont Participation ERDF)	36 148.25 €	8 681.31 €
SAVIGNY SUR AISNE	Création H61 "Les Prés" (Zone Inondable) - PARTIEL Solde sur FACE AB 2010	18 120.60 €	15 151.00 €
BAR LES BUZANCY	Extension BTS Habitation Mlle RITZINGER Christine	8 971.33 €	2 659.94 €
BUZANCY	ZA -2C2A Création poste 3 UF + Réseau BTS interne	74 558.76 €	2 997.88 €
GRANDPRE	Dissimulation rue des Telliers 2ème Tranche -	53 611.75 €	26 639.14 €
SAULCES CHAMPENOISES	Extension BTS Habitation Mr THOMAS Adrien	4 411.98 €	1 731.97 €
FALAISE	Extension BTS Pierrard Nicolas	6 982.77 €	2 578.30 €
BOURCQ	Extension BTS Bât. Agricole EARL Manciaux-Dion	12 951.22 €	3 156.70 €
LES PETITES ARMOISES	Extension BTS rue LABAR Mr PREVOT Olivier	18 763.79 €	4 881.60 €
APREMONT	Adaptation à la charge poste Cimetière	767.62 €	641.82 €
LE CHESNE	Adaptation à la charge poste Ecluse N°3	767.62 €	641.82 €
ALLANDHUY SAUSSEUIL	Adaptation à la charge poste Eglise	767.62 €	641.82 €
NOUART	Adaptation à la charge poste Champys haut	767.62 €	641.82 €
FOSSE	Extension BTS Mr DYMARSKI Jeremy	7 608.88 €	2 711.23 €
CHALLERANGE	Extension BTS Déchèterie	8 793.55 €	2 216.95 €
CONTREUVE	DESSERTTE TJ Poulailier SCEA Champ Bernard	17 616.22 €	800.99 €
NOUART	Extension BTS Mr PARPAITE Frédéric	8 211.52 €	3 409.32 €
LE CHESNE	Extension BTS Mr PAILLARD Benjamin	6 446.64 €	2 414.89 €
OLIZY PRIMAT	Renforcement BTS pour Raccordement Habitation Simonnet	13 324.17 €	6 148.62 €
MONTHOIS	Extension BTS Groupe Scolaire	18 934.15 €	5 387.43 €
HARRICOURT	Extension BTS Mr JOEL CARRE	10 367.77 €	3 664.35 €
<i>Chantiers terminés non facturés (chiffres italiques surlignés)</i>			

Rapport d'activité 2011

COMMUNE	DESCRIPTION OUVRAGES	Total TTC opération	Montant restant à charge de l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité
FALAISE	Renforcement BT et Restructuration HTA secteur la Briquetterie	100 270.82 €	18 662,45 €
SOMMAUTHE	Dépose H61 - Pose PSSA TJ SITA DECTRA	22 020.80 €	10 161.80 €
	SOUS TOTAL :	526 011,73 €	110 847,33 €
TRAVAUX EN COURS			
GRIVY LOISY	Dissimulation Route de Mazagran -	43 491.82 €	27 273.47 €
BRIEULLES SUR BAR	Lotissement "Le grand jardin" 11 lots	17 242.89 €	693.17 €
MONT SAINT MARTIN	Extension BTS Bât. Agricole Mme CHAMPENOIS Anne	15 599.69 €	4 342.12 €
QUATRE CHAMPS	Extension BTS SCI GANG + création poste 3 UF		
	SOUS TOTAL :		
TRAVAUX A ENGAGER DEBUT 2012			
QUATRE CHAMPS	Extension BTS 4 parcelles à bâtir (+ Fayolle François)		
BUZANCY	Lotissement « La clef des champs »		
ATTIGNY	Extension BTS Habitation Mme REY Virginie		
GRANDPRE	Extension BTS 5 Parcelles rue de l'Orme		

RAPPEL SUR LA PROGRAMMATION TRAVAUX DE DISSIMULATION (ESTHETIQUES)

Les seuls chantiers pour lesquels des contacts ont eu lieu et qui **pourraient être pris en compte en 2012** sont les suivants à ce jour :

COMMUNE	OPERATION
BUZANCY	Dissimulation Chemin des arbrisseaux
CORNAY	Dissimulation CD N°4
BUZANCY	Rue Chanzy
ATTIGNY	Renforcement en souterrain rue Eugène Frères

RAPPEL DES DELAIS ET MODALITES DE REALISATION DES TRAVAUX

Il est **indispensable** que nous soyons informés dès les premières études et avant-projets sommaires par les communes ou leur maître d'œuvre des opérations d'aménagement projetées pour qu'une dissimulation de réseaux soit envisageable dans la limite du budget disponible.

Pour la prise en compte définitive d'une opération, il sera demandé à la commune la preuve de l'inscription au budget communal de l'opération considérée.

ECLAIRAGE PUBLIC

En 2011 l'activité Eclairage public a été la suivante :

En travaux neufs (hors prestations ponctuelles SEICE) : 76 238,43 € (Travaux engagés) dont 13 645.45 € de travaux en cours et dont achèvement d'opérations engagées en 2010 et reportées : 16 965,04 € H.T.



OPERATIONS 2011

Montant des opérations prévisionnelles inscrites au budget 2011 : **117 000,00 €**

Montant des opérations engagées : **76 238,43 €**

Ce qui représente une aide financière de **42 168,40 €** du Syndicat et de la F.D.E.A. en direction des communes

Les opérations inscrites non engagées seront annulées et feront éventuellement l'objet d'une nouvelle demande d'inscription sur le programme 2012 de la FDEA à savoir :

COMMUNES	OBJET DES TRAVAUX	ETAT D'AVANCEMENT
SAINT MOREL	Mise en valeur de l'EGLISE	TERMINE
SAINT LOUP TERRIER	Dissimulation rue du Bois de Saint Loup - 4 PL -	TERMINE
SAINT LOUP TERRIER	Travaux complémentaires Dissimulation rue du Bois de Saint Loup	TERMINE
LAMETZ	Centre bourg - 3 Cand. + 1PL + Proj	TERMINE
IMECOURT	1 PL + armoire de commande ferme de l'espérance	TERMINE
SAINTE MARIE	Rénovation EP 20 PL	TERMINE
SAVIGNY SUR AISNE	Rénovation EP 38 PL + 2 PL	TERMINE
GRANDPRE	Dissimulation rue des Telliers 2ème Tranche - 11PL + 2 projecteurs encastrés	TERMINE
FOSSE	Déplacement d'un PL	TERMINE
BOULT AUX BOIS	Rénovation EP 9 PL	TERMINE
SENUC	Rénovation EP 9 PL	TERMINE
GRANDPRE	Dissimulation rue des Telliers 2ème Tranche - Travaux complémentaires 2 PL	EN COURS
GRIVY LOISY	Dissimulation Hameau de Grivy - 5 candélabres	EN COURS
SAINTE VAUBOURG	Rue du Presbytère : déplacement 1PL + 1PL	EN COURS

Rapport d'activité 2011

COMMUNES	OBJET DES TRAVAUX	ETAT D'AVANCEMENT
	supp.	
LONGWE	Création un PL sur poteau bois	A ANNULER
MARCQ	Remplacement d'un poteau bois	A ANNULER
TANNAY	2 Candélabres rue de la Messe	2012 ?
TOURTERON	Rénovation EP 6 PL	2012 ?
LE CHESNE	2 Candélabres rue du Moulin	2012 ?

Pour l'année 2011, le montant de travaux engagés est resté très faible par rapport à **nos prévisions budgétaires**.

Pour l'année 2012, les possibilités budgétaires de la FDEA permettront vraisemblablement de réaliser à minima, environ **117 000,00 € H.T.** de travaux neufs (hors SEICE), il est nécessaire **que les communes fassent preuve de dynamisme et nous proposent des projets**, seule une **faible partie** est d'ores et déjà étudiée ou en cours d'étude, il s'agit de :

Travaux neufs prévisionnels 2012		
ALLANDHUY SAUSSEUIL	Création voie nouvelle 4 PL	APRES CONSTRUCTION
LES PETITES ARMOISES	Extension rue LABAR - 4 PL	2012 ?
BRIEULLES SUR BAR	Lotissement 5 PL	APRES CONSTRUCTION
SAULCES CHAMPENOISES	Lotissement "TERVEMONT" 2PL	APRES CONSTRUCTION
BUZANCY	Lotissement LA CLEF DES CHAMPS 15 PL	APRES CONSTRUCTION
ECORDAL	Extension Route de la Lulotterie – 3 Candélabres	2012
BUZANCY	Rue des Arbrisseaux et Chemin de la clef des champs	2012
CORNAY	Dissimulation CD4	2012 ?

RAPPEL : Pour que les projets des communes soient pris en compte dans le programme de travaux 2012, **il est impératif** que les avant-projets soient étudiés et l'accord de la commune, **sous forme de délibération, obtenu avant le 30 mars 2010**. Nous vous invitons à nous contacter

pour que les études de vos projets soient réalisées au plus tôt, nombre d'installations d'éclairage **nécessitent encore d'être rénovées ou améliorées**.

EN TRAVAUX PONCTUELS (LIES A LA MAINTENANCE) REALISES PAR LE SEICE:

Pour un total **16 220,00 €** de travaux dont **470,00 €** de travaux en cours représentant **8 454,00 €** d'aide du Syndicat et de la F.D.E.A..

MAINTENANCE ET ENTRETIEN DES RESEAUX REALISES PAR LE SEICE :

Depuis le 01 janvier 2007 la F.D.E.A. ne verse plus d'aide pour la maintenance Eclairage Public, le montant correspondant est mis à disposition des syndicats pour les travaux d'électrification ou les travaux neufs d'éclairage public

Le syndicat a versé une participation totale de **51 565.20 €** y compris sa participation à l'Administration Générale soit **14 084.91 €** d'aide du syndicat et de la F.D.E.A..

CONCLUSION

L'aide financière de l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité pour l'éclairage public s'élèvera, pour **2011**, à **64 707.31 €**

La gestion de la compétence Eclairage Public devra évoluer à moyen terme (à l'échéance 2014) et être prise en compte d'une façon ou d'une autre par la F.D.E.A.

SERVICE EAU POTABLE

EVOLUTION DU PERSONNEL EN 2011 :

Mr Thierry LESOILLE a remplacé Mr Franck THIEBAULT démissionnaire depuis le 06 février 2011 au poste d'adjoint technique contractuel (assistance et appui des fontainiers pour les travaux ponctuels).

INVESTISSEMENTS REALISES EN 2011 :

Renouvellement de véhicules :

Un utilitaire d'intervention commandé en Mars 2011 livré en Septembre 2011.

Matériel Informatique et téléphonie :

Achat d'un ordinateur de terrain.

MAINTENANCE ET TRAVAUX LIES A L'EXPLOITATION

Délégation de compétences :

L'état des délégations de compétence est le suivant :

Production et Distribution d'eau potable :

Aucune collectivité concernée.

Maintenance :

59 collectivités sur 79 collectivités potentielles représentant 91 communes, 9 079 branchements et 14 434 habitants.

Les 59 collectivités sont réparties ainsi :

Compétence Collectivité : P=Production D=Distribution		
Communes	38	P & D
SIAEP	8 (soit 44 communes)	P & D
SIAEP production	4 (soit 9 communes)	P
Communes	9	D

Relevé de compteurs :

27 collectivités représentant 4 611 branchements et 6 961 habitants (ajout de la commune de Semuy en 2011).

Etablissement des factures d'eau :

4 collectivités représentant 1 1101 branchements et 1 712 habitants.

Gestion des plans

Effective à ce jour : 2407 branchements pour 10 collectivités, soit 26%

(SIAEP Avègre et Jailly, SIAEP Olizy - Brecy Brières, Challerange, Fléville, Vendresse, Autry, Condé les Autry, Neuville-Day, Vrizey et SIAEP de Buzancy), aucune autre collectivité n'ayant confirmé son choix.

ACTIVITE DU SERVICE :

L'activité du service a été la suivante :

TYPE DE PRESTATIONS	MONTANTS RECOUVRES HT			NOMBRE		
	2011	2010	2009	2011	2010	2009
MAINTENANCE	294 087,95 €	282 222.29 €	284 260,87€			
PRESTATIONS ANNEXES, dont :	280 999.98 €	270 834.41 €	359 185,76€			
-Remplacement compteurs	15 248.00 €	21 460.75 €	24219.08 €	95	182	189
-Branchements	53 532.20 €	70 736.60 €	64 788.90 €	44	41	47
- Pose de regards isothermes				55	50	86
- Pose de vannes (section, vidange)	27 564.00 €	21 374.00 €	26 631.00 €	43	28	37
- Pose de vannes de branchement	5 373.00 €	5 176.00 €	4 081.00 €	12	13	18
-Poteau incendie	-	2 800 €	11 609.00 €	-	1	5
-Travaux divers	164 290.78 €	135 672.54 €	214 566,64€			
-Relevé et de compteur et factures	14 991.90 €	13 614.52 €	13 290.00 €			

Dans les travaux divers, les principaux chantiers facturés en 2011 ont été les suivants :

COLLECTIVITE	OBJET DES TRAVAUX	MONTANT RECOUVRE HT
SIAEP de l'Avegre et du Jailly	Remplacement des pompes de reprise (obsolètes) pour l'alimentation du réservoir de Marvaux et mise en place d'organes de sécurité	25 546.00 €
	Travaux d'alimentation en eau potable du pôle scolaire de Monthois	6 176.00 €
SIAEP des Grands Aulnois	Mise en place de limiteurs de pression à Ballay et Vandy	4 775.00 €
SIAEP du Sud Ouest Vouzinois	Extension du réseau AEP route de St Morel à Sugny et réalisation de branchements	3 787.40 €
	Remplacement de la pompe de reprise de la station de traitement à Mars Sous Bourcq	8 300.00 €
	Mise en place d'une désinfection au chlore gazeux à la station de traitement à Mars Sous Bourcq	6 880.00 €
	Création d'un branchement pour l'alimentation en eau potable et la défense incendie d'un bâtiment agricole à Contreuve	3 557.00 €
Commune d'APREMONT	Mise en place d'une chloration au niveau du réservoir (avec panneaux photovoltaïques)	4 953.00 €
Commune de FALAISE	Renforcement du réseau rue de la Briqueterie et alimentation d'une réserve incendie	9 506.00 €
Commune de GRANDPRE	Renforcement du réseau AEP rue des Quatre frères Tellier	24 313.20 €
Commune de LE CHESNE	Mise en place d'équipements pour l'acquisition de données supplémentaires vers la télégestion	1 952.00 €
Commune de NEUVILLE DAY	Modification du réseau AEP et reprise de branchements	4 030.00 €
Commune de NOUART	extension du réseau d'eau potable, reprise d'un branchement et création d'un branchement Route de Buzancy à Nouart	2 988.80 €
Commune de QUATRE CHAMPS	Mise en place d'équipements pour l'installation d'un système de télégestion	1 790,00 €
Commune de VONCQ	Renforcement du réseau d'eau potable dans la rue des Moulins, rue des Terrières, compris travaux de Défense Incendie	30 767.00 €

RESULTAT 2011 :

Pour l'exercice 2011, en matière de maintenance, d'entretien et de dépannage des réseaux, ainsi que pour l'ensemble des prestations annexes, l'équilibre financier est tout juste atteint ; une évolution sera à prévoir en 2013.

Concernant le relevé des compteurs et l'établissement des factures d'eau, l'équilibre n'est toujours pas atteint.

Même si les investissements des collectivités ont légèrement augmenté par rapport à l'année 2010, **une baisse générale des investissements des**

collectivités est observée depuis 2010. Les dépenses liées aux fournitures et au terrassement n'ont globalement pas augmenté.

Le montant des participations peut permettre de maintenir l'équilibre budgétaire du service poste par poste **si les activités annexes sont suffisantes.**

OPERATIONS EN MANDAT EN COURS :

Des collectivités ont mandaté le service pour la réalisation, dans le cas d'une maîtrise d'ouvrage déléguée, de la rénovation de leur station de pompage et de traitement ainsi que divers ouvrages annexes.

Des conventions de mandat ont été signées avec ces collectivités après publicité et mise en concurrence dans le cadre de procédures adaptées.

Avancement des opérations de mandat en cours pendant l'année 2011 :**SIAEP des Grands Aulnois :**

Rénovation de station :

Mise en service définitive en Août 2009, travaux réceptionnés.

Un sinistre important est survenu le 31/12/2009 ; celui est en cours de règlement par voie judiciaire.

Tailly : Traitement de la turbidité, des matières en suspension, du fer, pompage, refoulement, désinfection, comptage, télégestion,

Station réceptionnée avec réserves le 24 Janvier 2011 et réserves levées le 10 Mai 2011

Termes : création d'un réservoir et modernisation du réseau.

Présentation de l'Avant-projet par le cabinet DUMAY, maître d'œuvre, le 23 Novembre 2011. Consultation des entreprises prévue pour Fin Février 2012.

LES RECHERCHES DE FUITES : TOUJOURS BEAUCOUP D'INTERVENTIONS :

La décision de rechercher les fuites est prise lorsqu'une consommation anormale est détectée, soit par le relevé des compteurs généraux, soit quotidiennement par les données de télé-relève du superviseur.

Le matériel de détection s'avère pleinement efficace et fonctionnel. Les micros d'écoute au sol programmables permettent de sectoriser les fuites, tandis que le corrélateur permet de rechercher finement l'implantation des fuites prélocalisées. Les recherches nocturnes de fuites sont donc fortement réduites.

Même si le nombre d'interventions pour fuite a tendance à baisser (242 en 2011, 216 en 2010, 345 en 2009 – 300 en 2008), des fuites continuent régulièrement à apparaître du fait du vieillissement de nombreux réseaux : vieille fonte grise, PVC collé, branchements plomb... Certaines collectivités sont plus concernées que d'autre.

Le nombre de fuites a mobilisé le personnel du Syndicat **à hauteur de 1,4 équivalents temps plein sur l'année 2011.**

LA TELEGESTION : UN OUTIL QUI AMELIORE LA QUALITE DE LA MAINTENANCE

Depuis plusieurs années, plusieurs collectivités ont mis en place un système de télégestion. Ce système permet aux agents du SSE :

- De recevoir une alarme en cas de dysfonctionnement des installations 24h/24 ;
- De connaître la courbe du niveau des réservoirs, les volumes comptabilisés et l'état des pompes, etc... au jour le jour ;
- D'archiver l'ensemble des paramètres liés aux installations ;

Grâce à la télégestion, les problèmes sont détectés avant que les abonnés n'en voient les conséquences. Par exemple, les coupures d'eau sont évitées. Aussi, le fonctionnement des installations peut être analysé sur le long terme.

Aujourd'hui, 17 collectivités disposent de ce système. 3 collectivités vont l'acquérir en 2012 et d'autres collectivités nous ont sollicités pour obtenir des devis d'entreprises spécialisées dans la télégestion.

GESTION DES PLANS ET BASE DE DONNEES

Etat d'avancement au niveau du service :

Au fil des travaux, les plans sont remis à jour sur le SIG (Système d'Information Géographique) du Syndicat du Sud Est.

En 2011, une base de données liée aux ouvrages principaux a été mise en place (captages, station de traitement, station de pompage, réservoirs).

Au fil des travaux, la base de données liée aux branchements et aux canalisations est renseignée.

Depuis 2011, le plan et la base de données sont accessibles directement par les fontainiers, ce qui facilite l'exploitation des réseaux.

Plans et base de données pour le compte des collectivités :

La mise à jour évolutive en « temps réel », et les réponses aux D.I.C.T. pour le compte des collectivités sont réalisés uniquement pour celles qui ont délégué cette compétence.

SUIVI DE LA QUALITE DE L'EAU

Au vu des problèmes d'eau non potable observés dans les Ardennes durant l'été 2011, nous avons renforcé le suivi de la qualité de l'eau. Vu que les problèmes provenaient de la présence de bactéries, nous avons mis en place fin 2011 des mesures systématique de chlore libre pour les collectivités qui réalisent une désinfection des eaux par chloration, et ce de manière à vérifier qu'il reste du chlore dans l'eau.

Aussi, une chloration automatique a été conseillée aux communes présentant des problèmes de bactériologie et mise en place pour 4 collectivités.

Un conseil peut être apporté aux communes qui connaissent des problèmes de potabilité sur d'autres paramètres que la bactériologie.

TERRASSEMENTS :

Un marché annuel à bons de commande existe avec l'entreprise LOCARD pour la réalisation des prestations courantes de terrassements sur l'ensemble du Syndicat; ce principe sera reconduit en 2012.

Ce marché n'inclut pas les terrassements pour les travaux plus importants dont le montant dépasse très largement les seuils réglementaires de notre marché. Ces terrassements doivent faire l'objet d'une consultation directe par nos adhérents.

GROUPES ELECTROGENES :

Le Syndicat a été sollicité 3 fois en 2011 pour la mise à disposition de ses groupes électrogènes dans le cadre des procédures mises en place (recette totale : 505.92 € HT)

Pour mémoire, bien qu'ils soient amortis, le coût annuel de fonctionnement pour ces groupes dépasse largement ce montant.

EVOLUTION PROSPECTIVE POUR 2012 :

Les évolutions prévues pour 2012 sont les suivantes :

- Adaptation des tarifs liés à la maintenance et correspondant aux réalités du terrain (tarifs votés en comité syndical du 4 Mars dernier) ;

- Mise en place d'un tableau d'état des lieux annuel pour chaque collectivité (tableau en cours de réalisation) ;
- Evolution continue du SIG (Système d'Information géographique) du Syndicat.
- Des bacs de stockage des réactifs de traitement avec rétention plus sécuritaires vont être proposés aux collectivités ;

POUR 2012, IL EST IMPORTANT DE PROGRAMMER LES CHANTIERS :

Des difficultés persistent toujours sur la programmation des travaux habituels du type branchement ou changement de compteur. Même si une légère amélioration a été observée, de nombreuses demandes sont reçues « du jour au lendemain », parce que « le maçon arrive sur le chantier ! ». Il en est de même pour le raccordement de réserves incendie.

Il est pourtant primordial d'avoir suffisamment à l'avance l'accord écrit de la collectivité pour engager les déclarations de travaux obligatoires (Electricité, Gaz, Télécoms).

Il est toujours demandé aux collectivités, pour 2011, de programmer leurs besoins en travaux neufs et en renouvellement pour pouvoir préparer les opérations dans les meilleures conditions et pour gérer efficacement le planning de charge.

LE RENOUVELLEMENT DES COMPTEURS :

L'âge moyen des compteurs ne devrait pas dépasser 10 à 15 ans, un renouvellement systématique des compteurs de plus de 20 ans est recommandé.

Réglementairement, le renouvellement des compteurs de classe C du type de ceux posés par le SSE est **désormais obligatoire tous les 15 ans.**

Pour l'ensemble du Syndicat; ce principe sera reconduit en 2012.

LE S.P.A.N.C
(Service Public d'Assainissement Non Collectif)

LE PERSONNEL EN 2011 :

Le personnel S.P.A.N.C est composé de :

Frédéric COURVOISIER-CLEMENT

Responsable de service ;

Emilie MORLET

Secrétaire et Adjoint administratif ;

Ombeline DELANDHUY

Technicienne territoriale assainissement ;

Romain AYER, arrivé en juin

Technicien territorial assainissement ;

Bernard LAGASSE

Agent de contrôle du bon fonctionnement ;

Thierry RAUCOURT

Agent de contrôle du bon fonctionnement.

Valentine ANDRE

Secrétaire en remplacement et en renfort saisie de rapports, pour une période totale de 6 mois, de mai à juillet et d'octobre à décembre.

Ombeline DELANDHUY et **Romain AYER** assurent les contrôles de conception, d'implantation et de réalisation des installations neuves d'assainissement non collectif et les missions complémentaires du S.P.A.N.C (information, sensibilisation, conseil et instruction des demandes d'urbanismes), respectivement sur les communes adhérentes implantées sur les territoires des intercommunalités des Trois cantons et Pays des Sources et Val de bar, et celles implantées sur les territoires des intercommunalités de l'Argonne Ardennaise et des Crêtes Préardennaises.

Bernard LAGASSE et **Thierry RAUCOURT** assurent le contrôle périodique de bon fonctionnement des assainissements existants ou devant exister sur l'ensemble du territoire syndical.

Alexis LANDRIEUX (Technicien territorial assainissement) a quitté le service en mai.

EVOLUTION REGLEMENTAIRE :

Rappel : dans le domaine de l'assainissement non collectif, les principales références réglementaires sont les lois sur l'eau du 3 janvier 1992 et du 30 décembre 2006. Elles ont récemment été modifiées par les lois dites Grenelle 1 du 3 août 2009 et Grenelle 2 du 12 juillet 2010. Elles imposent que :

- le contrôle de toutes les installations d'assainissement non collectif soit effectué au plus tard le **31 décembre 2012** ;

- la périodicité des contrôles est fixée par la collectivité, elle est de **10 ans au maximum** ;

- dans les cas de « **non-conformité** » des installations d'assainissement non collectif, les travaux de réhabilitation soient réalisés dans un délai de **4 ans** suivant le contrôle ;

- **le contrôle de l'assainissement soit effectué et le rapport de celui-ci fourni à l'acquéreur, lors de toute vente immobilière, à partir du 1^{er} janvier 2011.** En cas de non-conformité l'acquéreur a un délai d'un an à compter de la date de signature de l'acte de vente authentique, pour se mettre en conformité.

- **Tout dépôt de permis de construire ou d'aménager doit être accompagné de l'avis favorable du S.P.A.N.C**, donné après instruction de la demande d'autorisation d'installation d'un assainissement non collectif et réalisation du contrôle de conception.

Les derniers arrêtés d'application de la loi sur l'eau de 2006, relatifs aux prescriptions techniques applicables aux dispositifs d'assainissement non collectif et aux modalités de contrôles, ont été publiés au Journal Officiel. Ils sont datés du 7 septembre 2009 et abrogent les arrêtés du 6 mai 1996.

Pour l'essentiel :

Ils décrivent, pour le contrôle du neuf, les filières réglementaires. Elles seront de deux types : les filières classiques d'épuration par le sol, qui n'ont pas changé par rapport à l'ancien arrêté, et les filières dites « compactes » ou « innovantes » qui sont dorénavant soumises à l'obtention d'un agrément pour pouvoir être déclarées conforme à la réglementation. Au 15 novembre 2011, 31 agréments concernant ces filières ont été publiés.

En contrepartie, plus aucune dérogation ne sera délivrée pour les filières non agréées.

Ils précisent pour le contrôle périodique de bon fonctionnement les modalités de son organisation et donnent pour mission aux contrôleurs, d'identifier les installations présentant des risques environnementaux, des risques sanitaires ou des nuisances et de dresser, par ordre de priorité, la liste des travaux nécessaires pour y mettre fin dans un délai de quatre ans.

Un "arbre de décision", pour aider les SPANC à définir précisément ces risques, est en cours d'élaboration par les ministères concernés.

MISSIONS DU SERVICE :

Le S.P.A.N.C du S.S.E a été mis en place le 1^{er} janvier 2003 et a pour missions :

- le contrôle de conception, d'implantation et de réalisation des installations nouvelles ou réhabilitées (instruction des demandes d'assainissement et contrôle avant remblaiement) ;
- le contrôle périodique de bon fonctionnement des installations existantes ou devant exister.

Les collectivités sont tenues, dans le cadre du maintien de la salubrité publique, d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement existants. Ce contrôle consiste à vérifier les conditions de réalisation de l'installation, son fonctionnement et son état d'entretien.

- Réhabilitation des installations d'assainissement non collectif :

Le Syndicat peut, en tant que mandataire (maître d'ouvrage délégué des propriétaires), assurer la

réhabilitation des installations d'assainissement non collectif des habitations :

- générant un risque sanitaire, un risque environnemental ou des nuisances ;
- considérées comme prioritaires selon la réglementation et les critères fixés par le Syndicat et les organismes financeurs.

Des opérations groupées de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif des habitations concernées pourront être envisagées à l'échelle communale ou intercommunale.

- Entretien des installations d'assainissement non collectif :

Le Syndicat peut, à la demande des propriétaires et dans des conditions précises définies par le SPANC, assurer l'entretien des installations d'assainissement non collectif des habitations.

TERRITOIRE D'INTERVENTION :

Le S.P.A.N.C. intervenait au 1^{er} janvier 2011 sur 154 communes du Vouzinois, du Sedanais et du canton de Flize. Le territoire n'a pas évolué en 2011.

Le S.P.A.N.C assure, sur le territoire des communes bénéficiant du service, l'instruction des certificats d'urbanisme, déclarations préalables de travaux et permis de construire (uniquement pour la partie concernant l'assainissement),

Lors des ventes d'immeubles, le Service transmet, à la demande des vendeurs ou de leurs représentants (notaires, etc), une copie du rapport du contrôle périodique réalisé.

Le contrôle de l'assainissement non collectif, lors de la vente d'un immeuble à usage d'habitation, est obligatoire depuis le **1^{er} janvier 2011**.

ACTIVITES DU SERVICE :

Les interventions sont détaillées dans le tableau ci-dessous pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 30 décembre 2011 (* chiffres 20-11-11 extrapolés + 5%) :

Interventions	2011	Valeurs 2010 / variation en %
Certificats d'urbanisme	105 *	123 / - 14,5 %
Permis de construire	126 *	130 / - 3 %
Déclaration préalable	31 *	36 / - 14 %
Contrôle de conception	264 *	213 / + 24 %
Contrôle de réalisation	219 *	176 / + 24,5 %
Contrôle de conformité	299 *	237 / + 26 %
Contrôle périodique	2930	2697 / + 8,5 %
Contrôle CPF Vente (Total)	273 *	0 / + 273 %
Contrôle CPF Vente (Visite)	62 *	0 / + 62 %
Réhabilitation installations	120	100 / + 20 %

Ces chiffres illustrent une augmentation importante de l'activité de Contrôle des installations neuves ou réhabilitées.

L'arrivée des contrôles, réalisés ou transmis spécifiquement dans le cadre des ventes

d'immeubles, représente également une augmentation d'activité importante au sein du service.

La réalisation des contrôles met toujours en évidence de trop nombreuses poses d'assainissements non collectifs sans autorisation du S.P.A.N.C. Ce dernier, faute de contrôle, ne peut donner de conformité et n'autorise pas la mise en service de ces installations, qui sont parfois mal adaptées aux caractéristiques de la parcelle.

Nous vous rappelons que dans ce cas, la responsabilité du Maire est engagée. Il appartient aux élus d'informer leurs administrés de l'obligation de respecter la réglementation et d'informer le S.P.A.N.C des pratiques non réglementaires constatées.

En ce qui concerne les demandes d'urbanisme, le rôle de la commune est accru depuis la mise en place de la réforme des demandes d'urbanisme au 1^{er} octobre 2007. La Mairie est désormais le guichet unique centralisateur. Lors de nos rendez-vous d'informations avec les usagers, nous

constatons régulièrement qu'un certain nombre de permis de construire ne sont pas transmis au SPANC pour instruction de la partie assainissement. C'est autant de dossiers qui ne font ni l'objet d'un avis du S.P.A.N.C ni d'une demande d'assainissement. En cas de litige, la responsabilité du Maire est, comme précédemment, engagée.

Cette situation devrait cependant être rapidement résolue, car les modifications réglementaires apportées par la loi Grenelle 2, impose désormais que l'avis préalable du SPANC sur la conception de l'assainissement non collectif soit joint à tout dépôt de permis de construire ou d'aménager (modifications du Code de l'Urbanisme en cours).

Pour 2012 une plus grande rigueur est donc demandée aux communes pour qu'elles transmettent toutes les demandes d'urbanisme au S.P.A.N.C.

Le contrôle d'implantation, de conception et de réalisation des installations nouvelles d'assainissement non collectif :

Le contrôle de conception et d'implantation est un contrôle administratif qui donne un avis sur la filière proposée par le pétitionnaire. Le contrôle de réalisation est quant à lui un contrôle technique de la bonne réalisation des travaux. **Il s'effectue impérativement avant remblaiement de la filière d'assainissement non collectif.** Cette année le S.P.A.N.C a instruit 264 contrôles de conception et réalisé 219 contrôles de réalisation.

Le service souhaite également que le particulier informe préalablement le S.P.A.N.C. du démarrage des travaux afin de fixer d'avance un rendez-vous pour le contrôle. Pour cela, nous demandons aux particuliers de nous retourner la déclaration de commencement de travaux d'assainissement qui est jointe à l'avis favorable du S.P.A.N.C sur la demande d'assainissement.

La redevance (de 220,00€ à 500,00€ HT en fonction du dimensionnement), pour la prestation réalisée, est directement facturée à l'utilisateur après la visite de contrôle des travaux. Le paiement effectué, le particulier reçoit l'avis définitif sur la conformité, le plan de récolement de son installation d'assainissement non collectif et des documents d'informations sur l'entretien de l'assainissement.

Le contrôle périodique de bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif existante ou devant exister :

Le nombre de contrôles périodiques effectué a augmenté de 8,5 % par rapport à 2010 avec le même personnel. Une réorganisation du travail des Agents et un apport régulier des Techniciens en renfort lors des absences des Agents, ainsi que pour la réalisation des journées complémentaires, expliquent ces chiffres. Le

S.P.A.N.C. réalise depuis juillet 2005 le contrôle périodique de bon fonctionnement de l'ensemble des installations existantes (neuves ou anciennes) ou devant exister. Auparavant, le listing des redevables est élaboré avec l'aide de la Mairie et mis à jour annuellement.

Grâce à cette liste un courrier est envoyé à chaque redevable d'une commune, au minimum trois semaines avant la vérification du bon fonctionnement des installations existantes, avec possibilité de prendre rendez-vous par téléphone, fax ou mail. Une affiche est envoyée aux communes pour affichage en Mairie, afin d'informer la population.

Les dates d'intervention dans une commune sont également publiées dans le journal l'Ardennais - L'union en page locale.

L'objectif du contrôle périodique de bon fonctionnement est :

- de réaliser un diagnostic de l'assainissement non collectif existant d'une habitation et de faire le point sur son fonctionnement ;
- de contribuer à limiter la pollution rejetée par les particuliers dans le milieu naturel, au niveau du sol ou des cours d'eaux, soit directement, soit par le biais de puisards, de puits perdus, etc ;
- de faire le bilan par commune de l'état des équipements des habitations en matière d'assainissement non collectif.

Depuis la parution des arrêtés du 7 septembre 2009, relatifs aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif, le contrôle périodique a de nouvelles missions :

- vérifier le respect des prescriptions techniques réglementaires en vigueur lors de la réalisation ou réhabilitation de l'installation ;
- constater que le fonctionnement de l'installation ne crée pas de risques environnementaux, de risques sanitaires, ou de nuisances.

Suite au contrôle, deux cas possibles :

1) Si pas de risques environnementaux ou sanitaires constatés, le rapport de contrôle fait uniquement part de préconisations au propriétaire sur l'accessibilité des ouvrages, leur entretien ou la nécessité d'apporter des modifications ou des améliorations, à savoir :

- la réalisation de la vidange de la fosse septique, de la fosse toutes eaux ou le nettoyage du bac dégraisseur ;
- le nettoyage du préfiltre décolloïdeur, du filtre « à charbon », du « filtre à cheminement lent » ou du filtre bactérien percolateur et la mise en place ou le remplacement du matériau filtrant de l'appareil ;
- la mise en place d'une double ventilation efficace sur la fosse septique ou sur la fosse septique toutes eaux.

2) Si des risques environnementaux ou sanitaires, ou des nuisances sont dûment constatés, le rapport de contrôle contient une liste des travaux, classés par ordre de priorité, à réaliser dans un délai de quatre ans à compter de la date de notification du rapport. Le maire peut raccourcir ce délai selon le degré d'importance du risque.

Après réalisation des travaux, le S.P.A.N.C réalise une contre-visite pour vérifier la bonne réalisation des travaux.

Bilan CPF – Première rotation		
Réalisé entre le 11 juillet 2005 et le 11 août 2010		
Installations d'ANC	Nb	%
Aucune (constaté)	1943	18,9 %
Aucune (déduction)	997	9,7 %
Incomplète	4791	46,6 %
Complète	2544	24,7 %
Refus d'accès à la propriété	6	0,05 %
TOTAUX	10281	100 %

Bilan CPF – Deuxième rotation		
Débutée le 12 août 2010		
Installations d'ANC	Nb	%
Aucune (constaté)	558	12,5 %
Aucune (déduction)	308	6,8 %
Incomplète	2220	49,5 %
Complète	1398	31,1 %
Refus d'accès à la propriété	3	0,06 %
TOTAUX	4487	100 %

Le redevable, qui reçoit la facture, est le propriétaire au 1^{er} janvier de l'année de facturation. La redevance pour le contrôle périodique est facturée directement et annuellement au propriétaire par le S.P.A.N.C. Chaque année le redevable s'acquitte d'un quart (30,00€ à 75,00€ HT en fonction du dimensionnement) du montant total de la prestation (120,00€ HT à 300,00€ HT en fonction du dimensionnement).

La vérification du bon état de fonctionnement est réalisée tous les 4 ans et elle nécessite que les regards de visite de la filière d'assainissement non collectif soient accessibles, descellés et ouverts (fosse septique, fosse septique toutes eaux, bac dégraisseur, préfiltre décolloïdeur, champs d'épandage, filières dites agréées de type Compacte ou Micro-station, etc, ...).

Il est à noter que le taux de refus d'accès à la propriété privée est infime.

Le pourcentage de filières non décachées est dû soit à la volonté du propriétaire de ne pas rendre accessible ses ouvrages d'assainissement non collectif, soit à la difficulté réelle d'accès (filières sous la salle de bains, les toilettes, la terrasse...). Ce taux a tendance également à baisser, confirmant une compréhension grandissante de la mission du S.P.A.N.C par les usagers.

Ces chiffres démontrent que très peu d'habitations sont équipés d'une filière satisfaisante et que l'ensemble des eaux usées de nombreuses habitations sont rejetées brutes directement dans le milieu naturel (collecteur d'eaux pluviales, fossé, ruisseau, puisard...), démontrant ainsi la nécessité de la réhabilitation.

LA REHABILITATION DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :

La directive européenne de 2005, traduite en partie en droit français par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006, demande un retour au bon état écologique des cours d'eau et nappes phréatiques pour 2015. Pour y parvenir, les Agences de l'Eau SEINE NORMANDIE et RHIN MEUSE ont attribué à chaque commune un degré de priorité en fonction de l'impact de leurs rejets sur le milieu naturel.

C'est ainsi que, sur notre territoire, **24 communes sur le Bassin Seine-Normandie et 12 communes sur le Bassin Rhin-Meuse** ont été sélectionnées, à ce jour, pour participer à des programmes de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif. Le S.S.E intervient en tant que Mandataire (Maître d'Ouvrage délégué pour le compte des propriétaires des habitations concernées). Les bénéficiaires doivent être propriétaires d'un bâtiment habitable, sans travaux importants, rejetant des eaux usées.

Ce bâtiment doit :

- être situé en **zone d'assainissement non collectif** délimitée après enquête publique,

- ne pas faire l'objet d'un permis de construire ou d'une déclaration préalable ayant pour conséquence d'augmenter la capacité d'accueil de l'habitation,

- posséder une installation d'assainissement non collectif "NON-CONFORME".

Nous rappelons qu'il s'agit d'une démarche **volontaire** du S.P.A.N.C et de ses usagers.

La non-conformité a été définie ainsi par les Agences de l'Eau et le S.P.A.N.C :

- **ASSAINISSEMENTS INEXISTANTS** (habitations dénuées d'installations d'assainissement),

- **ASSAINISSEMENTS INCOMPLETS**, c'est-à-dire installations composées uniquement d'un prétraitement (fosse septique, fosse toutes eaux),

- **ASSAINISSEMENT ENGENDRANT UN RISQUE** sanitaire ou environnemental (pollution).

Mais les modalités d'attribution des aides et le montage des programmes de réhabilitation sont différents d'une Agence de l'Eau à l'autre.

TERRITOIRE SEINE NORMANDIE

L'Agence de l'Eau SEINE NORMANDIE a défini une liste de 24 communes :

BAYONVILLE, BRIQUENAY, CHALLERANGE, CHUFFILLY ROCHE, CONDE LES AUTRY, CONTREUVE, CORNAY, COULOMMES ET MARQUENY, ECORDAL, FOSSE, GUINCOURT, MARS SOUS BOURCQ, MONT SAINT MARTIN, MONTCHEUTIN, MONTHOIS, NOIRVAL, QUATRE CHAMPS, SAINT LOUP TERRIER, SAINTE VAUBOURG, SAULCES CHAMPENOISES, SUGNY, TERRON SUR AISNE, VAUX CHAMPAGNE et VAUX LES MOURON.

Deux premiers programmes de réhabilitation de **53 projets** en 2009 et **85 projets** en 2010 ont été réalisés. Un troisième programme de **120 projets** a été démarré en 2011 et est en cours d'achèvement. Le taux de subvention s'élevait au total à 80% en 2009, dont 60% par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et 20% par le Conseil Général des Ardennes, et 60% en 2010 et 2011 uniquement par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. A chaque fois, pour les installations dépassant les prix plafonds, une aide financière du S.S.E a été attribuée.

Pour y parvenir, le S.P.A.N.C a envoyé un courrier d'information à chaque propriétaire concerné. Les premières réponses reçues par le S.P.A.N.C. ont fait l'objet d'une étude de projet par un maître d'œuvre retenu après procédure de marché public avec mise en concurrence. Les entreprises, également retenues par appel public à la concurrence, ont ensuite réalisé ces travaux.

A ce jour le bilan est le suivant :

ANNEE 2009 : 53 installations d'assainissement non collectif réhabilitées, pour un montant total (travaux +maîtrise d'œuvre) de **457.968,16 € TTC** et un taux moyen d'aides de **79,94 %**.

ANNEE 2010 : 85 installations d'assainissement non collectif réhabilitées, pour un montant total (travaux +maîtrise d'œuvre) de **765.683,86 € TTC** et un taux moyen d'aides de **60,16 %**.

ANNEE 2011 : 109 installations d'assainissement non collectif réhabilitées, pour un montant total

(travaux +maîtrise d'œuvre) de **1.127.946,55 € TTC** et un taux moyen d'aides de **62,58 %**.

Pour le quatrième programme, les études sont en cours de réalisation. Les travaux seront réalisés en 2012 et 2013. Il pourrait concerner environ **200 installations**, après sollicitation de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

TERRITOIRE RHIN MEUSE

L'Agence de l'Eau RHIN MEUSE a défini une liste de 12 communes :

ARTAISE LE VIVIER, AUTHE, BOULT AUX BOIS, GERMONT, BRIEULLES SUR BAR, LES GRANDES ARMOISES, SAINT PIERREMONT SY, TAILLY, TANNAY, VAUX EN DIEULET, VERRIERES.

Deux programmes de réhabilitation de 50 projets en 2009 et 9 projets en 2010 ont été réalisés. Le taux de subvention s'élevait au total à 65% en 2009, dont 35% par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et 30% par le Conseil Général des Ardennes, et 35% en 2011 uniquement par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse. Pour les installations dépassant les prix plafonds, une aide financière du S.S.E a été attribuée.

Pour y parvenir, le S.P.A.N.C a utilisé les mêmes méthodes et moyens que pour les opérations du Bassin Seine-Normandie.

A ce jour le bilan est le suivant :

ANNEE 2009 : 50 installations d'assainissement non collectif réhabilitées, pour un montant total (travaux +maîtrise d'œuvre) de **486.083,60 € TTC** et un taux moyen d'aides de **64,26 %**.

ANNEE 2011 : 9 installations d'assainissement non collectif réhabilitées, pour un montant total (travaux +maîtrise d'œuvre) de **81.876,36 € TTC** et un taux moyen d'aides de **50,89 %**.

Les financements ayant cessé, dès 2009 pour le Conseil Général des Ardennes et après la dernière opération de 2011 pour l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, **aucune nouvelle opération de réhabilitation n'est programmée pour le moment sur cette partie du territoire.**

LA PROCEDURE D'INSTRUCTION DES DEMANDES D'URBANISME

La réforme d'instruction des demandes d'urbanisme est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2007. La Mairie est désormais le guichet unique des demandes d'urbanisme. Il appartient donc au Maire de demander l'avis des services concernés et en particulier du S.P.A.N.C pour l'assainissement non collectif.

Les services instructeurs demandent aux communes de leur faire parvenir séparément le dossier d'urbanisme et l'avis définitif du Maire. Ce dernier doit être envoyé à la DDT dans un délai d'un mois à compter de la réception en Mairie de la demande d'urbanisme. Ainsi le Maire peut

prendre en compte dans son avis la réponse des différents services (électricité, eau potable, assainissement non collectif, S.D.I.S. ...).

ATTENTION : La loi Grenelle 2 modifie les règles pour l'instruction des documents d'urbanisme en précisant notamment qu'il **est obligatoire d'obtenir l'avis favorable du S.P.A.N.C, préalablement à tout dépôt d'un permis de construire ou d'aménager.** Cela change considérablement les relations des communes avec les services instructeurs.

UNE INFORMATION INDISPENSABLE :

L'information sur l'assainissement non collectif des différents acteurs de la construction, du particulier à l'entreprise réalisant les travaux, est nécessaire pour un meilleur dialogue et une meilleure efficacité, mais aussi pour aboutir à des ouvrages de qualité.

L'information des particuliers est transmise lors de l'instruction de la demande d'assainissement et celle des professionnels se fait essentiellement sur les chantiers lors des contrôles de réalisation des travaux. Des journées de formation adressées aux professionnelles sont également organisées par les fabricants et fournisseurs de matériels et de matériaux. Le S.P.A.N.C participe à ces journées de formation.

Le contrôle périodique est un moyen complémentaire de sensibilisation et de communication envers les usagers.

Il faut également rappeler que le contrôle de l'assainissement non collectif lors d'une vente immobilière est obligatoire depuis le 1 janvier 2011 et que, grâce au contrôle périodique, des informations précises à destination de l'acheteur, sont communiquées aux vendeurs, ou aux agences immobilières et notaires mandatés par ces derniers pour vendre leurs biens.

Le S.P.A.N.C. participe aux réunions départementales des S.P.A.N.C organisées par la M.I.S.E des Ardennes.

AGREMENT DES VIDANGEURS :

Le 7 septembre 2009 a été adopté un nouvel arrêté fixant les modalités d'agrément des personnes réalisant les vidanges et prenant en charge le transport et l'élimination des matières.

La D.D.T et la chambre d'agriculture réalisent actuellement un travail d'information et de

formation auprès des agriculteurs, auquel s'est associé le S.P.A.N.C. Une liste officielle des vidangeurs agréés sur notre territoire est disponible. Le S.P.A.N.C peut la communiquer à ses usagers et aux communes adhérentes.

LE S.A.T.A.Z - Service fermé le 31/12/2009
(Service d'Assistance Technique et Administrative pour les études de Zonage d'assainissement)

LES MISSIONS :

Le S.A.T.A.Z. (Service d'Assistance Technique et Administrative pour les études de Zonage d'assainissement) a assuré pour les communes qui le souhaitaient un rôle d'assistant à maîtrise d'ouvrage. Le service a assuré le suivi de l'étude de zonage à partir de la consultation des bureaux d'études jusqu'à la fin de l'enquête publique,

comprenant également l'élaboration du dossier de demande de subvention auprès de l'agence de l'eau et le suivi technique des prestations du bureau d'études. Le comité syndical avait fixé le montant de la prestation d'assistance du S.S.E qui variait en fonction de la population de la commune (tranche d'habitants).

LES ACTIVITES DU SERVICE :

Conformément aux informations données aux élus lors des dernières réunions du Comité syndical, le service a cessé d'exister à compter du 31

décembre 2009. La clôture du budget annexe a été réalisée et toutes les opérations en cours ont été soldées.

BILAN DES ACTIVITES DU SERVICE :

Voici ci-dessous le bilan pour les 124 communes dont l'assistance à maîtrise d'ouvrage a été assurée par le S.A.T.A.Z. depuis 2004 :

ETAPES	NB COMMUNES	% COMMUNES
Zonage d'assainissement approuvé après enquête publique	124	100,00 %

ANNEXE 1

Les adhérents et compétences transférées au 31 décembre 2011

(Nota : 0 ou blanc compétence non transférée – 1 compétence transférée)

COMMUNES OU EPCI ADHERENTS	Canton	Compétences déléguées au 31/12/2010						
		ER	Ecl	AEP				ASS
COMMUNES CLASSEES PAR CANTON				Maintenance	Relevé compteurs	Ouvrages d'exploitation	Gestion des plans	Assainissement non collectif
ALLAND'HUY SAUSSEUIL	ATTIGNY	1	1	0	0	0	0	0
ATTIGNY	ATTIGNY	1	1	1	0	1	0	1
CHARBOGNE	ATTIGNY	1	1					1
CHUFFILLY ROCHE	ATTIGNY	1	1	1	1	1	0	1
COULOMMES MARQUENY	ATTIGNY	1	1					1
GIVRY SUR AISNE	ATTIGNY							1
RILLY SUR AISNE	ATTIGNY	1	1					1
SAULCES CHAMPENOISES	ATTIGNY	1	1					1
SEMUY	ATTIGNY	1	1	1	0	1	0	1
ST LAMBERT ET MONT JEUX	ATTIGNY	1	1					1
ST VAUBOURG	ATTIGNY	1	1	1	0	1	0	1
VAUX CHAMPAGNE	ATTIGNY	1	1	1	0	1	0	1
VONCQ	ATTIGNY	1	1	1	1	1	0	1
BAR LES BUZANCY	BUZANCY	1	1					1
BAYONVILLE	BUZANCY	1	1	0	0	0	0	1
BELVAL BOIS DES DAMES	BUZANCY	1	1	1	0	1	0	1
BRIQUENAY	BUZANCY	1	1					1
BUZANCY	BUZANCY	1	1					0
FOSSE	BUZANCY	1	1					1
HARRICOURT	BUZANCY	1	1					1
IMECOURT	BUZANCY	1	1					0
LA BERLIERE	BUZANCY	1	1	1	1	1	0	1
LANDRES SAINT GEORGES	BUZANCY	1	1	1	0	1	0	0
NOUART	BUZANCY	1	1	1	0	1	0	1
OCHES	BUZANCY	1	1	1	1	1	0	1
SAINT PIERREMONT	BUZANCY	1	1	1	1	1	0	1
SOMMAUTHE	BUZANCY	1	1	0	0	0	0	1
TAILLY	BUZANCY	1	1	1	1	1	0	1
SAINT PIERREMONT	BUZANCY	1	1	1	1	1	0	1
SOMMAUTHE	BUZANCY	1	1	0	0	0	0	1
TAILLY	BUZANCY	1	1	1	1	1	0	1

COMMUNES OU EPCI ADHERENTS	Canton	Compétences déléguées au 31/12/2010						
		ER	Ecl	AEP				ASS
COMMUNES CLASSEES PAR CANTON				Maintenance	Relevé compteurs	Ouvrages d'exploitation	Gestion des plans	Assainissement non collectif
THENORGUES	BUZANCY	1	1					0
VAUX EN DIEULET	BUZANCY	1	1	0	0	0	0	1
VERPEL	BUZANCY	1	1					1
APREMONT	GRANDPRE	1	1	1	0	1	0	1
BEFFU LE MORTHOMME	GRANDPRE	1	1	1	1	1	0	1
CHAMPIGNEULLE	GRANDPRE	1	1	0	0	0	0	1
CHATEL CHEHERY	GRANDPRE	1	1	1	0	1	0	1
CHEVIERES	GRANDPRE	1	1	0	0	0	0	1
CORNAY	GRANDPRE	1	1	1	0	1	0	1
EXERMONT	GRANDPRE	1	1	0	0	0	0	1
FLEVILLE	GRANDPRE	1	1	1	0	1	1	1
GRANDHAM	GRANDPRE	1	1	0	0	0	0	1
GRANDPRE	GRANDPRE	1	1	0	0	1	0	1
LANCON	GRANDPRE	1	1	0	0	0	0	1
MARCQ	GRANDPRE	1	1	1	1	1	0	1
MOURON	GRANDPRE	1	1	1	0	1	0	0
OLIZY PRIMAT	GRANDPRE	1	1					1
SAINT JUVIN	GRANDPRE	1	1	0	0	0	0	0
SENUC	GRANDPRE	1	1	0	0	0	0	0
SOMMERANCE	GRANDPRE	1	1	0	0	0	0	0
TERMES	GRANDPRE	1	1	1	1	1	0	1
AUTHE	LE CHESNE	1	1	0	0	0	0	1
AUTRUCHE	LE CHESNE	1	1					1
BELLEVILLE CHATILLON/B	LE CHESNE	1	1					1
BOULT AUX BOIS	LE CHESNE	1	1					1
BRIEULLES SUR BAR	LE CHESNE	1	1					1
GERMONT	LE CHESNE	1	1					1
LE CHESNE	LE CHESNE	1	1	1	0	1	0	1
LES ALLEUX	LE CHESNE	1	1					1
LES GRANDES ARMOISES	LE CHESNE	1	1	0	0	0	0	1
LES PETITES ARMOISES	LE CHESNE	1	1	0	0	0	0	1
LOUVERGNY	LE CHESNE	1	1	0	0	0	0	0
MONTGON	LE CHESNE	1	1	0	0	0	0	0
NOIRVAL	LE CHESNE	1	1					1
SY	LE CHESNE	1	1	1	0	1	0	1
TANNAY	LE CHESNE	1	1	1	1	1	0	1
VERRIERES	LE CHESNE	1	1					1

Rapport d'activité 2011

COMMUNES OU EPCI ADHERENTS	Canton	Compétences déléguées au 31/12/2010						
		ER	Ecl	AEP				ASS
COMMUNES CLASSEES PAR CANTON				Maintenance	Relevé compteurs	Ouvrages d'exploitation	Gestion des plans	Assainissement non collectif
ARDEUIL MONTFAUXELLES	MONTHOIS	1	1					1
AURE	MONTHOIS	1	1	1	0	1	0	0
AUTRY	MONTHOIS	1	1	1	1	1	1	1
BOUCONVILLE	MONTHOIS	1	1	1	1	1	0	1
BRECY BRIERES	MONTHOIS	1	1					1
CHALLERANGE	MONTHOIS	1	1	1	0	1	1	1
CONDE LES AUTRY	MONTHOIS	1	1	1	0	1	1	1
LIRY	MONTHOIS	1	1	1	1	1	0	0
MANRE	MONTHOIS	1	1	0	0	0	0	1
MARVAUX VIEUX	MONTHOIS	1	1					1
MONTCHEUTIN	MONTHOIS	1	1	1	0	1	0	1
MONT SAINT MARTIN	MONTHOIS	1	1	1	0	1	0	1
MONTHOIS	MONTHOIS	1	1					1
SAINT MOREL	MONTHOIS	1	1					1
SAVIGNY SUR AISNE	MONTHOIS	1	1	1	0	1	0	1
SECHAULT	MONTHOIS	1	1					1
SUGNY	MONTHOIS	1	1					1
VAUX LES MOURON	MONTHOIS	1	1	1	0	1	0	1
ECORDAL	TOURTERON	1	1	1	1	1	0	1
GUINCOURT	TOURTERON	1	1	1	0	1	0	1
LA SABOTTERIE	TOURTERON	1	1	0	0	0	0	1
LAMETZ	TOURTERON	1	1	0	0	0	0	1
MARQUIGNY	TOURTERON	1	1	0	0	0	0	0
NEUVILLE DAY	TOURTERON	1	1	1	1	1	1	1
ST LOUP TERRIER	TOURTERON	1	1	0	0	0	0	1
SUZANNE	TOURTERON	1	1					1
TOURTERON	TOURTERON	1	1	1	1	1	0	1
BALLAY	VOUZIERES	1	1					1
BOURCQ	VOUZIERES	1	1					1
CONTREUVE	VOUZIERES	1	1					1
FALAISE	VOUZIERES	1	1	1	1	1	0	1
GRIVY LOISY	VOUZIERES	1	1					1
LA CROIX AUX BOIS	VOUZIERES	1	1	1	1	1	0	1
LONGWE	VOUZIERES	1	1	1	1	1	0	1
MARS SOUS BOURCQ	VOUZIERES	1	1					1
QUATRE CHAMPS	VOUZIERES	1	1	1	1	1	0	1
SAINTE MARIE	VOUZIERES	1	1					1

COMMUNES OU EPCI ADHERENTS	Canton	Compétences déléguées au 31/12/2010						
		ER	Ecl	AEP				ASS
COMMUNES CLASSEES PAR CANTON				Maintenance	Relevé compteurs	Ouvrages d'exploitation	Gestion des plans	Assainissement non collectif
TERRON SUR AISNE	VOUZIERES	1	1					1
TOGES	VOUZIERES	1	1	1	1	1	0	1
VANDY	VOUZIERES	1	1					1
VRIZY	VOUZIERES	1	1	1	0	1	1	1
CAUROY	MACHAULT	0	0	1	1	1	0	0
CHARDENY	MACHAULT	0	0					1
TOURCELLES CHAUMONT	MACHAULT	0	0					1
VENDRESSE	OMONT	0	0	1	1	1	1	0
AUFLANCE	CARIGNAN							1
BIEVRES	CARIGNAN							1
BLAGNY	CARIGNAN							1
LES DEUX VILLES	CARIGNAN							1
LA FERTE SUR CHIERS	CARIGNAN							1
FROMY	CARIGNAN							1
HERBEUVAL	CARIGNAN							1
LINAY	CARIGNAN							1
MALANDRY	CARIGNAN							1
MARGNY	CARIGNAN							1
MARGUT	CARIGNAN							1
MATTON ET CLEMENCY	CARIGNAN							1
MESSINCOURT	CARIGNAN							1
MOIRY	CARIGNAN							1
MOGUES	CARIGNAN							1
OSNES	CARIGNAN							1
PULLY ET CHARBEAUX	CARIGNAN							1
PURE	CARIGNAN							1
SACHY	CARIGNAN							1
SAILLY	CARIGNAN							1
SAPOGNE SUR MARCHE	CARIGNAN							1
SIGNY MONTLIBERT	CARIGNAN							1
TREMBLOIS LES CARIGNAN	CARIGNAN							1
VILLY	CARIGNAN							1
WILLIERS	CARIGNAN							1
BALAIVES ET BUTZ	FLIZE							1
BOUTANCOURT	FLIZE							1
CHALANDRY ELAIRE	FLIZE							1
ELAN	FLIZE							1

Rapport d'activité 2011

COMMUNES OU EPCI ADHERENTS	Canton	Compétences déléguées au 31/12/2010						
		ER	Ecl	AEP				ASS
COMMUNES CLASSEES PAR CANTON				Maintenance	Relevé compteurs	Ouvrages d'exploitation	Gestion des plans	Assainissement non collectif
ETREPIGNY	FLIZE							1
HANNOGNE SAINT MARTIN	FLIZE							1
LES AYVELLES	FLIZE							1
SAINT MARCEAU	FLIZE							1
SAPOGNE ET FEUCHERES	FLIZE							1
VRIGNE MEUSE	FLIZE							1
AMBLIMONT	MOUZON							1
AUTRECOURT ET POURRON	MOUZON							1
BEAUMONT EN ARGONNE	MOUZON							1
DOUZY	MOUZON							1
EUILLY ET LOMBUT	MOUZON							1
LETANNE	MOUZON							1
MAIRY	MOUZON							1
MOUZON	MOUZON							1
TETAIGNE	MOUZON							1
VAUX LES MOUZON	MOUZON							1
VILLERS DEVANT MOUZON	MOUZON							1
YONCQ	MOUZON							1
ARTAISE LE VIVIER	RAUCOURT							1
LA BESACE	RAUCOURT							1
CHEMERY SUR BAR	RAUCOURT							1
LE MONT DIEU	RAUCOURT							1
LA NEUVILLE A MAIRE	RAUCOURT							1
STONNE	RAUCOURT							1
CHEHERY	SEDAN OUEST							1
CHEVEUGES	SEDAN OUEST							1
ST AIGNAN	SEDAN OUEST							1
VILLERS SUR BAR	SEDAN OUEST							1
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CRÊTES PREARDENNAISES (20 communes - 3891 hab - 1999)								1
NOMBRE DE COMMUNES		105	105	46	23	47	7	151

E.P.C.I.	Nombre de communes	Compétences déléguées au 31/12/2007						
		ER	Ecl	AEP				ASS
				Maintenance	Relevé compteurs	Ouvrages d'exploitation	Gestion des plans	Assainissement non collectif
S.I.A.E.P. DE L'AVEGRES ET DU JAILLY	5	0	0	1	1	1	1	0
S.I.A.E.P. de LA CROIX AUX BOIS - LONGWE	2	0	0	1	0	1	0	0
S.I.A.E.P. de GIVRY/AISNE - SAULCES-CHAMPENOISES	2	0	0	0	0	1	1	0
S.I.A.E.P. des GRANDS AULNOIS	10	0	0	1	1	1	0	0
S.I.A.E.P. de LA LISIERE	4	0	0	1	0	1	0	0
S.I.A.E.P. de la REGION D'OLIZY	2	0	0	1	1	1	1	0
S.I.A.E.P. de la REGION DE THENORGUES	3	0	0	1	0	1	0	0
S.I.A.E.P. de SAINTE-VAUBOURG et VAUX-CHAMPAGNE	2	0	0	1	0	1	0	0
S.I.A.E.P. du SUD-OUEST VOUZINOIS	10	0	0	1	1	1	0	0
S.I.A.E.P. de la VOIE ROMAINE	2	0	0	1	0	1	0	0
S.I.A.E.P. D'ECORDAL-GUINCOURT-TOURTERON	3	0	0	1	0	1	0	0
S.I.A.E.P. de BUZANCY	6	0	0	1	0	0	1	0
Syndicat d'assainissement de la vallée de l'Ennemanne	3	0	0	0	0	0	0	1
S.I.A.E.P. du Chemin de BELOEUVRE	3	0	0	1	0	1	0	0
NOMBRE DE COLLECTIVITES		0	0	12	4	12	4	1